



LE PIRE A ETE EVITE

Le Chef d'établissement de de la Maison d'Arrêt de Bourges a autorisé une personne détenue affectée au Q.S.L, à se rendre à la porte d'entrée accompagnée d'un personnel pour y consulter ses messages électroniques.

Ce même détenu, qui a le privilège d'être en possession du numéro de permanence du C.E, directement transmis par lui.

Mais une fois sur place, celui-ci a profité d'être en possession de son portable pour passer un appel.

Malgré les injonctions du surveillant lui ordonnant de raccrocher, il refusa d'obtempérer.

L'alerte fut donnée et le personnel sur place a alors réussi à lui retirer le téléphone.

Après quoi, il a manifesté son refus de réintégrer.

Les agents ont dû faire usage de la force strictement nécessaire afin de mettre fin à l'incident.

Placé au Q.D, le détenu a déclaré avoir été tenté de s'évader par la P.E.P.

La CGT félicite les agents pour leur réactivité et leur professionnalisme.

Mais cet incident montre une chose :

Nous ne sommes pas tous loger à la même enseigne.

Ce qui est interdit pour l'un est autorisé pour l'autre....

Comprendra qui veut comprendre.

Souvenez-vous seulement de notre collègue affligé d'une procédure disciplinaire pour un téléphone laissé à la PEP alors que celui-ci n'avait même pas franchi la zone de contrôle.